



81L5-4218/4818-1/5-7082240007-48434-48434  
Exp. BP/PB 30008, 1000 BRUXELLES 1/ BRUSSEL 1

961/BERFRBC1  
02-05

M. Elvan Cetin Kaya  
RUE TER PLAST 25  
1020 BRUXELLES



## Résumé de votre facture

Votre décompte annuel du **24/11/2020**.

**€ - 197,64**

La somme sera remboursée sur votre compte  
IBAN avant le: **09 décembre 2020** (à condition que  
toutes les factures antérieures soient payées).

- ✓ Votre numéro de compte: **BE39001251670519**
- ✓ Numéro de client: **2 207 534 684**
- ✓ Adresse de consommation: **RUE TER PLAST 25 1020 BRUXELLES**

Sur la première page de votre facture, vous trouverez le coût total pour **vos contrats tarif social** d'électricité et de gaz naturel. Nous avons déduit de ceci les montants intermédiaires

Votre nouveau montant mensuel:

**€ 28,80**

Valable jusqu'à votre prochaine facture annuelle

Vous pouvez adapter votre acompte à tout moment via [www.ENGIE.be/monacompte](http://www.ENGIE.be/monacompte). Vous trouverez vos données de login dans le coin supérieur gauche de votre facture.





Numéro de client : 2 207 534 684  
 Numéro de facture : 706 887 900 214

Votre identifiant : arid\_nesrin@outlook.com  
 (www.engie.be)



961/BERFRBC1

M. Elvan Cetin Kaya  
 RUE TER PLAST 25  
 1020 BRUXELLES

**Une question ?**  
[www.engie.be/fr/contact](http://www.engie.be/fr/contact)  
**Ligne Énergie : 078 35 33 33**  
 accessible : lu-ve 8:00-20:00 sa 9:00-13:00  
 Fax: 081 77 44 69  
**Lettres : Engie**  
 Boulevard Simón Bolívar 34 • 1000 Bruxelles

**En cas d'odeur de gaz : 0800 19 400 (24/24)**  
 (gestionnaire de réseau Sibelga)  
**En cas de panne électrique : 02 274 40 66 (24h/24)**  
 (gestionnaire de réseau Sibelga)

Date de facture 24 novembre 2020

## Décompte période du 24-11-2019 au 23-11-2020

<b>Adresse de consommation :</b> RUE TER PLAST 25, 1020 BRUXELLES	hors TVA
<b>Vos contrats tarif social</b>	
<b>Électricité</b> - EAN 541448920701252710	171,85
<b>Gaz naturel</b> - EAN 541448920701252727	120,70
Montants intermédiaires déjà facturés (€ 550,00 TVA comprise)	- 455,62
<b>Total (hors TVA)</b>	- 163,07
<b>Total montant TVA</b>	- 34,57
<b>Total (TVA comprise)</b>	<b>€ - 197,64</b>

**La somme de € 197,64 sera remboursée sur votre compte IBAN BE39001251670519 (BIC= GEBABEBB) avant le 9 décembre 2020.**

(à condition que toutes les factures antérieures soient payées)  
 Si votre numéro de compte n'est pas correct, veuillez nous en avvertir.

*Les montants susmentionnés sont toujours exprimés en euros.*

**Votre facture via e-mail?** Rien de plus simple! Activez-la en quelques clics sur [www.engie.be/efacture](http://www.engie.be/efacture)

### **Votre nouveau montant mensuel (TVA comprise)**

**€ 28,80**

Ce montant vous sera facturé mensuellement à partir du 24 décembre 2020. Vous trouverez le détail de ce montant dans la rubrique 'Facture Intermédiaire'.



# Informations utiles sur votre facture

## Décompte

Ce document vous renseigne vos coûts d'énergie pour la période écoulée sur base de votre consommation. Les montants déjà facturés sur les factures intermédiaires sont déduits du total.

Ce document est composé de plusieurs pages. **Sur la première page, vous trouvez le montant à payer ou à recevoir. En bas de page, vous trouvez le nouveau montant intermédiaire payable à partir de la prochaine facture intermédiaire. Sur les pages suivantes sont repris les détails des montants et des consommations.** Vous pourrez y trouver la quantité d'électricité et de gaz naturel que vous avez consommée au cours de la période écoulée et les montants correspondants. Ces pages de détails contiennent également vos données contractuelles, certains paramètres de prix et les données TVA. En consultant la première page, vous remarquerez que la facture est une addition de différents montants dont vous pouvez consulter les détails dans la rubrique 'Détails des montants'.

## Énergie

Ce montant couvre l'énergie que vous avez consommée. C'est le seul poste de votre facture qui varie en fonction de votre fournisseur. Si vous avez choisi un prix fixe pour votre énergie, votre consommation est multipliée par le prix unitaire convenu. Si vous avez choisi un prix indexé, ce prix suit les évolutions de l'index. Les prix unitaires appliqués dans ce cas sont les moyennes des prix sur l'ensemble de la période de consommation. Par conséquent, votre consommation est multipliée par ce prix unitaire moyen.

Vous trouverez plus de détails sur votre contrat dans la rubrique 'Votre contrat'.

## Réductions

### Questions ou plaintes

Pour toute question sur ou contestation de votre facture, vous pouvez nous contacter via [www.engie.be/fr/contact](http://www.engie.be/fr/contact), par téléphone au 078 35 33 33, par fax au 081 77 44 69 ou par courrier à ENGIE, Boulevard Simón Bolívar 34, 1000 Bruxelles. Si vous estimez qu'une erreur s'est glissée dans votre facture, nous ferons en sorte d'y trouver une solution de commun accord. Les plaintes relatives à une facture peuvent être introduites jusqu'à 12 mois après la date d'échéance de la facture contestée. Ce délai peut être prolongé si l'erreur est imputable à un tiers, tel que le gestionnaire du réseau de distribution. Nous mettons tout en œuvre pour répondre au mieux à vos demandes. Au cas où vous ne seriez pas satisfait de notre réponse, vous pouvez vous adresser auprès du Service de Médiation en complétant le formulaire de plainte disponible sur [www.mediateurenergie.be](http://www.mediateurenergie.be), par lettre adressée au Service de Médiation pour l'Énergie, Boulevard Roi Albert II 8 boîte 6, 1000 Bruxelles, par fax au numéro 02 211 10 69 ou par téléphone au 02 211 10 60.

### Déménager

Vous déménagez bientôt ? Réunissez les informations nécessaires et contactez notre Services Clients via notre page de contact ([www.engie.be/fr/energie/electricite-gaz/demenager](http://www.engie.be/fr/energie/electricite-gaz/demenager)) ou via la Ligne Énergie au 078 35 33 33. Vous voulez être sûr de disposer de toutes les données ? Dans ce cas, nous vous conseillons d'utiliser le document de reprise des énergies que vous pouvez trouver sur le site internet du régulateur du marché de l'électricité et du gaz: [www.brugel.brussels](http://www.brugel.brussels).

### Clients Protégés

Pour plus d'informations sur les frais éventuels en cas de retard de paiement, le statut de client protégé et les avantages qui y sont associés, veuillez consulter le site internet d'ENGIE ([www.engie.be/fr/energie/elektricitit-gas/prijzen-voorwaarden](http://www.engie.be/fr/energie/elektricitit-gas/prijzen-voorwaarden)).

Vous trouverez les avantages éventuels sur votre prix de l'énergie dans la rubrique 'Détail des montants'. Pour un aperçu de nos actions actuelles concernant les ristournes récurrentes ou ponctuelles ainsi que leurs conditions, surfez sur notre site web [www.engie.be](http://www.engie.be).

## Redevances

Votre facture comporte également diverses redevances et taxes. **ENGIE reverse intégralement ces montants aux différentes autorités concernées.**

## Période entre le relevé et la date de facture

Le relevé de vos index s'effectue quelques semaines avant l'émission de la facture. A ce moment, nous ne connaissons pas votre consommation pour la période entre la date du relevé et la date de la facture. Afin de vous fournir une facture aussi précise que possible, nous effectuons chaque année un calcul de votre consommation pour cette courte période. Ce calcul est basé sur votre consommation moyenne au cours des dernières années.

Chaque année, nous rectifions également le montant réclamé l'année précédente pour la période entre le relevé et la date de la facture, sur base de votre consommation réelle.

En principe, vous trouvez dans ce document:

- Une rectification du calcul de l'année précédente (pour la période entre la date du relevé et la date de la facture).
- Un calcul de votre consommation entre la date du relevé et la date de la facture. Ce montant sera rectifié sur votre prochaine facture de consommation.



Numéro de client : 2 207 534 684  
 Numéro de facture : 706 887 900 214

# DÉTAIL MONTANTS

Adresse de consommation : RUE TER PLAST 25, 1020 BRUXELLES



## Électricité

1.522 kWh  
 du 29-10-2019 au 8-11-2020  
 173 kWh x € 0,1342300  
 312 kWh x € 0,1308400  
 568 kWh x € 0,1572200  
 469 kWh x € 0,1457900

du 29-10-2019 au 8-11-2020

1.522 kWh

- 427 kWh

65 kWh

### Énergie

**€ 221,72**

#### Livraison, tarif social (prix fixe)

	Montant hors TVA	TVA
Consommation heures normales	€ 23,22	21%
Consommation heures normales	€ 40,82	21%
Consommation heures normales	€ 89,30	21%
Consommation heures normales	€ 68,38	21%

### Redevances (imposées par diverses autorités)

**€ 4,90**

Cotisation fédérale	€ 4,90	<1>
---------------------	--------	-----

### Période entre le relevé et la date de facture

**€ - 54,77**

Consommation calculée du 29-10-2019 au 23-11-2019	€ - 62,25	21%
Consommation calculée du 29-10-2019 au 23-11-2019 (déjà facturée sur le dernier décompte)	€ - 1,45	<1>
Consommation calculée du 9-11-2020 au 23-11-2020	€ 8,72	21%
Consommation calculée du 9-11-2020 au 23-11-2020 (entre la date de relevé et la date de facture)	€ 0,21	<1>

## Gaz naturel

6.130 kWh  
 du 24-09-2019 au 8-11-2020  
 3.091 kWh x € 0,0236800  
 2.165 kWh x € 0,0208100  
 300 kWh x € 0,0127600  
 574 kWh x € 0,0146700

du 24-09-2019 au 8-11-2020

6.130 kWh

- 798 kWh

343 kWh

### Énergie (ENGIE)

**€ 130,49**

#### Livraison, tarif social (prix fixe)

Consommation	€ 73,19	21%
Consommation	€ 45,05	21%
Consommation	€ 3,83	21%
Consommation	€ 8,42	21%

### Redevances (Imposées par diverses autorités)

**€ 4,31**

Cotisation fédérale	€ 4,31	<1>
---------------------	--------	-----

### Période entre le relevé et la date de facture

**€ - 14,10**

Consommation calculée du 24-09-2019 au 23-11-2019	€ - 18,90	21%
Consommation calculée du 24-09-2019 au 23-11-2019 (déjà facturée sur le dernier décompte)	€ - 0,49	<1>
Consommation calculée du 9-11-2020 au 23-11-2020	€ 5,03	21%
Consommation calculée du 9-11-2020 au 23-11-2020 (entre la date de relevé et la date de facture)	€ 0,26	<1>



Numéro de client : 2 207 534 684  
Numéro de facture : 706 887 900 214

# DÉTAIL MONTANTS

Adresse de consommation : RUE TER PLAST 25, 1020 BRUXELLES

Facture intermédiaire

**Montants intermédiaires déjà facturés (TVA comprise) € 550,00**

déc '19	jan '20	fév '20	mar '20	avr '20	mai '20
50,00	50,00	50,00	50,00	50,00	50,00
jul '20	jull '20	août '20	sep '20	oct '20	
50,00	50,00	50,00	50,00	50,00	

*Les montants mentionnés ne concernent que l'énergie déjà portée en compte dans vos factures intermédiaires. Les services ou autres frais figurant sur vos factures intermédiaires ne sont pas déduits de votre décompte.*

Le montant de votre nouvelle facture intermédiaire est basé sur les valeurs qui nous ont été communiquées par votre gestionnaire de réseau de distribution ou selon les accords que vous avez conclus avec nous.  
Pour toute information complémentaire sur le mode de calcul, surfez sur [www.engle.be/montantintermediaire](http://www.engle.be/montantintermediaire)

**Vos factures intermédiaires à partir de 12/2020 (TVA comprise) € 28,80**

**Vos contrats tarif social**

**Votre nouveau montant mensuel  
(à partir du 24 décembre 2020)  
€ 28,80 (TVA comprise)**



Numéro de client : 2 207 534 684  
 Numéro de facture : 706 887 900 214

# DÉTAIL CONSOMMATION

Adresse de consommation : RUE TER PLAST 25, 1020 BRUXELLES



## > Relevé et consommation mesurée

### Électricité

Heures normales : 1.522 kWh  
**1.522 kWh Électricité**

#### Relevé et consommation mesurée sur 377 jours

Numéro de compteur

9687 - Normal  
 9687 - Normal  
 9687 - Inactif

Prélèvement  
 Prélèvement  
 Injection

Index  
 29-10-2019

0
4
0

Index  
 8-11-2020

6	7	8
8	4	8
0		0

### Gaz naturel

Total : 603 m<sup>3</sup>  
 Conversion : 10,1658 kWh/m<sup>3</sup>  
**6.130 kWh gaz naturel**

#### Relevé et consommation mesurée sur 412 jours

Numéro de compteur

8309

Consommation

603 m<sup>3</sup>

Index  
 23-09-2019

1	3	5	8	7
---	---	---	---	---

Index  
 8-11-2020

1	4	1	9	0
---	---	---	---	---

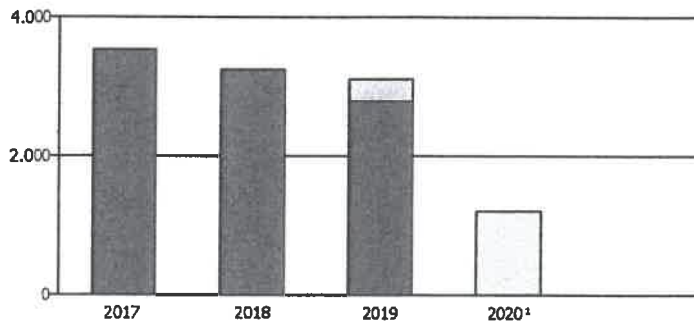
La consommation de gaz naturel est convertie de m<sup>3</sup> en kWh.

## > Comparaison avec les années précédentes

Le graphique et le tableau ci-dessous donnent un aperçu de l'évolution de votre consommation d'électricité et de gaz naturel (exprimée en kWh) par année calendrier.

### Électricité

- consommation sur factures précédentes
- consommation sur cette facture année incomplète



	2017	2018	2019	2020 <sup>1</sup>
Normal	3.533 kWh	3.246 kWh	3.107 kWh	1.205 kWh

Évolution de prix par année calendrier pour votre consommation d'électricité, coûts de réseau et redevances compris (hors réductions et TVA)

	2020 <sup>1</sup>			
Montant total (EUR)	179,39	-	-	-
Prix unitaire (EUR/kWh)	0,15	-	-	-

P. CABIN 336.N.O.D.24112020.v3.0.28.000000.S p7/10



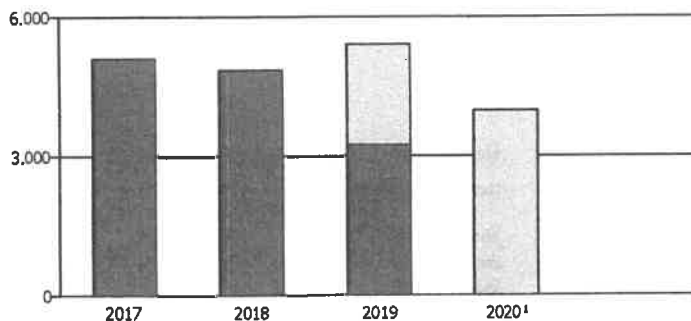
Numéro de client : 2 207 534 684  
 Numéro de facture : 706 887 900 214

# DÉTAIL CONSOMMATION

Adresse de consommation : RUE TER PLAST 25, 1020 BRUXELLES

## Gaz naturel

- consommation sur factures précédentes
- consommation sur cette facture
- <sup>1</sup> année incomplète



	2017	2018	2019	2020 <sup>1</sup>
Consommation	5.095 kWh	4.854 kWh	5.399 kWh	3.982 kWh

Évolution de prix par année calendrier pour votre consommation de gaz naturel, coûts de réseau et redevances compris (hors réductions et TVA)

	2020 <sup>1</sup>			
Montant total (EUR)	87,57	-	-	-
Prix unitaire (EUR/kWh)	0,02	-	-	-

L'énergie la moins chère est celle que vous ne consommez pas. ENGIE vous aide à réduire votre consommation jusqu'à 30% et à diminuer vos émissions de CO<sub>2</sub>. Pour plus d'infos surfez sur [www.engie.be/consells](http://www.engie.be/consells)

### > Origine de la livraison d'électricité

L'électricité est issue de différentes sources.

Origine de la livraison totale d'électricité de votre fournisseur: sources d'énergies renouvelables (39,89%), cogénération de qualité (0%), combustibles fossiles (12,88%), nucléaire (49,03%), inconnu (1,20%). Origine de l'électricité mise à votre disposition tarif social: cogénération de qualité (0%), combustibles fossiles (42,24%), nucléaire (57,76%), inconnu (0%).

Pour plus d'informations sur les déchets radioactifs et les émissions CO<sub>2</sub>, surfez sur:

- [www.climat.be/fr-be](http://www.climat.be/fr-be)
- [www.ondraf.be](http://www.ondraf.be)



Numéro de client : 2 207 534 684  
 Numéro de facture : 706 887 900 214



# VOTRE CONTRAT INFORMATION PRIX TVA

Adresse de consommation : RUE TER PLAST 25, 1020 BRUXELLES

## > Vos contrats actuels

### *tarif social*

Vos contrats pour l'électricité et le gaz naturel sont entrés en vigueur le 26 juillet 2019 et ont une durée indéterminée. Le délai de préavis est de 1 mois, sans indemnité de rupture de contrat.

Vous trouverez les conditions générales et spécifiques sur [www.engie.be](http://www.engie.be)

Si vous ne disposez pas d'internet, vous pouvez demander ces informations en appelant la Ligne Energie au 078 35 33 33.

## > Information sur les prix ENGIE les moins chers

Vous bénéficiez du tarif social qui est déterminé conformément aux dispositions légales applicables, et qui vous offre le prix le moins cher.

Pour des simulations tarifaires, vous pouvez vous adresser au site [www.brusim.be](http://www.brusim.be) du régulateur régional compétent.

## > Coûts de réseau et redevances

0,0033863 EUR/kWh  
 0,0007513 EUR/kWh

Cotisation fédérale électricité \*  
 Cotisation fédérale gaz naturel \*

*Dans nos calculs, nous utilisons toujours le prix en vigueur pour la période concernée.*

*\* Pour un aperçu de l'évolution des tarifs, nous vous renvoyons au site Internet de la Commission de Régulation de l'Électricité et du Gaz (CREG) : [www.creg.be](http://www.creg.be)*

## > Information TVA

régime TVA	base TVA	TVA
21%	€ - 164,65	€ - 34,57
<1> Exonération art. 28 du code TVA	€ 1,58	-
<b>Total</b>	<b>€ - 163,07</b>	<b>€ - 34,57</b>

La TVA doit être reversée à l'État dans la mesure où elle a été préalablement déduite (AR n° 4, art. 4, §1, 3°)

P.CABN.336.N.O.D.24112020.V3.0.28.000000.5 p9/10



## > Application du tarif social

*L'AR du 28 juin 2009 règle l'application automatique du tarif social pour l'électricité et le gaz naturel. Cela signifie qu'ENGIE doit communiquer les données de ses clients résidentiels au SPF Économie, qui les compare avec les données contenues dans le Registre national et la Banque-carrefour de la Sécurité sociale. Sur la base de cette comparaison, le SPF Économie nous indique quels clients ont droit à l'application du tarif social pour l'électricité et le gaz naturel, et pour quelle période. Ce règlement a été introduit pour que les clients ne doivent plus fournir leur attestation à leur fournisseur d'énergie.*

*Il se peut toutefois que vos données ne puissent pas être comparées ou ne soient pas (encore) disponibles. Si vous constatez donc que votre énergie n'est pas facturée au tarif social, alors que vous y avez droit, nous vous invitons à nous fournir de nouveau votre attestation. Nous adapterons vos factures.*

*Si vous ne souhaitez pas qu'ENGIE transmette vos données au SPF Économie, veuillez nous en avvertir par le biais d'une communication datée et signée. Dans ce cas, vous devez également nous fournir votre attestation prouvant que vous avez droit au tarif social.*

## > Informations supplémentaires

• La cotisation fédérale électricité se compose des éléments suivants : le fonctionnement de la CREG, les coûts du service de médiation, le passif nucléaire, le fonds Kyoto, le fonds social (CPAS), les clients protégés et les primes de chauffage (si vous avez opté pour de l'énergie verte, les éléments 'passif nucléaire' et 'fonds Kyoto' ne s'appliquent pas).

• La cotisation fédérale gaz se compose des éléments suivants : le fonctionnement de la CREG, le fonds social (CPAS) et les clients protégés.

## > IMPORTANT : conversion du gaz pauvre en gaz riche dans votre commune

En juin 2021 votre commune passera du gaz naturel dit « pauvre » au gaz naturel « riche ».

### **Pourquoi ce changement ?**

La Belgique importe une partie importante de son gaz naturel depuis les Pays-Bas. Il s'agit de gaz à faible pouvoir calorifique, aussi appelé « gaz pauvre ». Les Pays-Bas ont décidé de réduire leurs exportations de ce gaz, pour les arrêter totalement à partir de 2030. Votre gestionnaire de réseau va donc se voir contraint de distribuer du gaz en provenance d'autres régions du monde. Le gaz « pauvre » des Pays-Bas sera alors remplacé par du gaz « riche » (gaz qui contient plus d'énergie pour un même volume).

Cette conversion n'est pas liée au fournisseur d'énergie, néanmoins ENGIE désire vous accompagner dans cette transition.

### **Que devez-vous faire ?**

Avant le 1<sup>er</sup> juin 2021, vos appareils à gaz (chaudières, cuisinières à gaz, feux décoratifs...) doivent impérativement être contrôlés par un technicien agréé pour s'assurer qu'ils continueront à fonctionner correctement et en toute sécurité après la conversion. Et ce dans le but de prévenir tout risque de dysfonctionnement, de surconsommation ou de panne.

Cette vérification peut facilement être combinée avec l'entretien obligatoire de votre chaudière. De cette façon, vous faites d'une pierre deux coups ! Plus d'infos sur notre service d'entretien de chaudière sur [engie.be/entretien](http://engie.be/entretien).

### **Vous êtes locataire ?**

Informez votre propriétaire et vérifiez auprès de lui qu'il aura bien effectué les démarches nécessaires.

Vous pouvez trouver toutes les infos utiles sur [legazchange.be](http://legazchange.be) ou auprès du contact center du SPF Économie (0800/120 33).